

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

4 juin 2020

PROPOSITION DE LOI

visant à préciser le champ d'application des arrêtés de catastrophe naturelle et leur financement.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 juin 2020.

Le Président, Signé : RICHARD FERRAND

Voir les numéros : 2893 et 3012.



ISSN 1240 - 8468